

TANIN VR SUPRA

Formulation de tanins proanthocyaniques et ellagiques à dissolution instantanée (Procédé **IDP**) destinée à la vinification des vins rouges.

SPÉCIFICITÉS

TANIN VR SUPRA® combine les effets de différents tanins, sélectionnés et préparés pour une efficacité technologique optimum sans apport d'amertume :

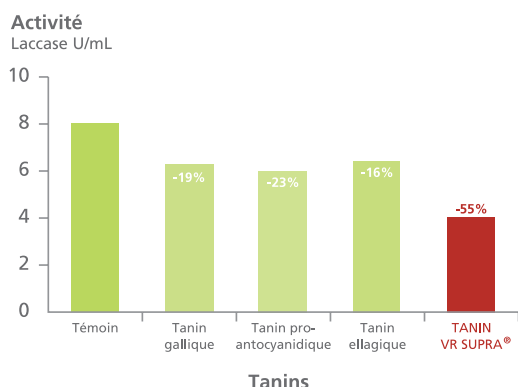
- Amélioration de la structure des vins en agissant sur le creux en milieu de bouche
- Inhibition des enzymes naturelles d'oxydation (laccase, tyrosinase) lors de récoltes de vendanges altérées (en complément du SO₂)
- Action anti-oxydante favorable à la protection de la matière colorante.

APPLICATIONS ŒNOLOGIQUES

- Vinification de raisins présentant un déficit de maturité phénolique ou un ratio tanin/anthocyane défavorable
- Protection et vinification de raisins altérés par *Botrytis cinerea*
- Amélioration du collage

RESULTATS EXPERIMENTAUX

- Inhibition de l'activité laccase sur vendange botrytisée : jusqu'à 55% de réduction de l'activité laccase dans les 4 heures de l'application contre 20 % dans le cas de tanins pro-anthocyanidiques seuls.



Temps = 4 heures
Dose = 50 g/hL

- Protection de la matière colorante: les indices de références sur les anthocyanes et les composés phénoliques sont favorables au vin traité avec **VR SUPRA**.

ESSAI SUR PINOT NOIR ANALYSE À MI-ÉLEVAGE	TÉMOIN		VIN TRAITÉ AVEC TANIN VR SUPRA ®	
	1	2	1	2
Indice des Phénols Totaux (DO 280)	45,7	45,8	48,9	48,7
Intensité colorante	1,02	1,04	1,16	1,11
Intensité colorante modifiée	1,23	1,26	1,42	1,35
Anthocyanes combinées (stables)	26,2	28,1	38,0	34,4

PROTOCOLE D'UTILISATION

CONDITIONS ŒNOLOGIQUES

- Teneur élevée en anthocyanes et/ou déficit en tanins : ratio tanin/anthocyane < 4.
- Sous-maturité des tanins ne permettant pas une extraction phénolique poussée.
- Vendange altérée : activité laccase > 2 U/mL.

DOSE D'EMPLOI

- Amélioration de la structure : 10 à 20 g/hL.
- Protection de la matière colorante : 20 à 40 g/hL.
- Traitement de la vendange altérée : 30-80 g/hL.

MISE EN ŒUVRE

Le process **IDP** permet une solubilité parfaite dans le vin et n'impose donc pas une dissolution préalable des tanins dans l'eau. Une introduction homogène dans la masse de la vendange ou du vin est cependant toujours souhaitable. Un remontage systématique ou toute autre action d'homogénéisation lors de l'application est recommandé. **TANIN VR SUPRA**® peut être dispersé directement sur le jus dans un bac intermédiaire au cours d'un remontage.

- Sur vendange saine : ajouter la totalité de la dose lors du premier remontage au début de la fermentation alcoolique.
- Cas des macérations pré-fermentaire à froid : ajouter la totalité de la dose lors du premier remontage, au début de la fermentation alcoolique.
- Sur vendange altérée : ajouter la totalité de la dose après foulage au fur et à mesure du pompage de la vendange. Homogénéiser dans la cuve si nécessaire.

CONSERVATION

Dans son emballage d'origine, non ouvert, dans la limite de la DLUO indiquée.

CONDITIONNEMENT

Poche de 1 Kg – Carton de 10 Kg
Poche de 5 kg – Carton de 10 kg

